

L'an deux mil quatorze et le 10 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY, MACCHI, SCHALLER, FLORENTIN, Mme MALJEAN, MM. RAPT, GALL, HENOT, ROBIN.

Absents: BELVO

Secrétaire de séance : M. FLORENTIN

Les convocations ont été adressées le 4 mars 2014 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.1) Budget communal : Approbation du compte administratif et du compte de gestion et affectation du résultat
- (7.1) Budget de l'eau : Approbation du compte administratif et du compte de gestion et affectation du résultat
- (7.1) Budget Le Colombier : Approbation du compte administratif et du compte de gestion et affectation du résultat
- (5.7) Statuts du SIVOM des Côtes
- (7.5) Subvention à l'association KEATOUS
- (7.5) Réserve parlementaire
- (1.1) Devis divers

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 6 janvier 2014 qui est adopté à l'unanimité.

**5/2014 : (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL M14.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2013 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : .....	241 829,49 €
- Recettes : .....	315 547,96 €
- Résultat reporté de : .....	132 066,74 €
Soit un <b>excédent</b> de .....	205 785,21 €

Section d'investissement :

- Dépenses : .....	40 413,94 €
- Recettes : .....	14 943,55 €
- Résultat reporté de : .....	35 498,20 €
Soit un <b>excédent</b> de .....	10 027,81 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : .....	56 220,23 €
- Recettes : .....	16 920,00 €
Soit un <b>déficit</b> de .....	39 300,23 €

Soit un besoin de financement en prenant en compte les Restes à Réaliser de 29 272,42 €

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 205 785,21 € de la manière suivante :

- Au compte 1068 la somme de 29 272,42 €
- En report à nouveau la somme de 176 512,79 €

(Le résultat d'investissement de 10 027,81 €, en report à nouveau en recettes au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2013 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

**6/2014 : (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DE L'EAU M49.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2013 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : .....	32 674,75 €
- Recettes : .....	49 722,53 €
- Résultat reporté de : .....	4 612,02 €
Soit un <b>excédent</b> de .....	21 659,80 €

Section d'investissement :

- Dépenses : .....	17 004,89 €
- Recettes : .....	20 546,71 €
- Résultat reporté de : .....	10 076,93 €
Soit un <b>excédent</b> de .....	13 618,75 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : .....	14 438,93 €
- Recettes : .....	/ €
Soit un <b>déficit</b> de .....	14 438,93 €

Soit un besoin de financement en prenant en compte les Restes à Réaliser de 820,18 €

Le Conseil Municipal :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 21 659,80 € de la manière suivante :

- Au compte 1068 la somme de 820,18 €
- En report à nouveau la somme de 20 839,62 €

(Le résultat d'investissement de 13 618,75 €, en report à nouveau, en recettes au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2013 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

**7/2014 : (7.1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DU LOTISSEMENT « LE COLOMBIER ».**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2013 détaillés comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : .....	3 740,00 €
- Recettes : .....	0 €
- Résultat reporté de : .....	0 €
Soit un <b>déficit</b> de .....	3 740,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : .....	80 000,00 €
- Recettes : .....	102 315,35 €
- Résultat reporté de : .....	- 147 907,51 €
Soit un <b>déficit</b> de .....	125 592,16 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : .....	30 322,70 €
- Recettes : .....	107 143,05 €

Soit un besoin de financement en prenant en compte les Restes à Réaliser de 48 771,81 €

(Pour information : le résultat de fonctionnement de 3 740,00 €, en report à nouveau, en dépenses au compte 002. Le résultat d'investissement de 125 592,16 €, en report à nouveau, en dépenses au compte 001.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de M. Jacques MACCHI, approuve le compte administratif de l'exercice 2013 ainsi que le compte de gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au compte administratif.

**8/2014 : (5.7) STATUTS DU SIVOM DES COTES.**

Le Maire fait lecture des statuts du SIVOM des Côtes, modifiés le 18 novembre 2013, au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SIVOM des Côtes.

Délibération prise à 8 voix pour, 1 abstention.

**9/2014 : (7.5) SUBVENTION A L'ASSOCIATION KEATOUS.**

M. RAPT ne prend pas part au vote en raison de son appartenance au bureau de l'Association KEATOUS.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à la disposition de l'association KEATOUS les locaux de l'ancienne école de Lorry. A l'article 9 de ladite convention, il est précisé que « les frais de nettoyage, d'entretien, d'électricité, de chauffage des locaux mis à

disposition seront supportés par l'association KEATOUS... Sur la présentation du bilan annuel, l'association pourra bénéficier d'une subvention ».

Les frais pour l'année 2013, à charge de l'association sont les suivants :

- entretien chaudière : 31,07 €

- fuel : 697,15 €

- électricité : 199,55 €

Soit un total de 927,77 €

Par courrier du 28 février 2014, l'association, au vu de son compte rendu financier 2013, demande une subvention exceptionnelle de 310 €, correspondant à un tiers de la facture, les deux autres tiers restant à leur charge.

Après débats, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 310 €. La somme ainsi due par l'association s'élèvera à 617,77 € et fera l'objet d'un titre de recettes.

S'agissant de la première année de fonctionnement de l'Association dans les nouveaux locaux, qui a généré des frais d'installation et de remise en état (peinture...), le Conseil Municipal demande à l'Association de tenir compte de ces frais supplémentaires annuels et de son engagement vis-à-vis de la commune et de les intégrer dans son budget dans les années à venir. La Commune prend acte également de la mise en place des « bébés lecteurs » et son soutien actif au RAM (Relai d'Assistants Maternels) du Val de Moselle.

### **Réserve parlementaire**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le report de ce point, afin d'étudier le dossier de manière plus approfondie. Le Maire rappelle que la date limite de dépôt des dossiers est fixée à juin 2014.

### **Devis Divers**

Ce point devait porter sur le raccordement du trop-plein des captages de Lorry sur le trop-plein des réservoirs incendie. Deux devis avaient été reçus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le report de ce point, afin de demander un autre devis à une entreprise locale.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours et ans susdits.

### **Liste des délibérations du 11 mars 2014 :**

- 5/2014 (7.1) *Décisions budgétaires* - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013 et affectation du résultat – budget communal M14
- 6/2014 (7.1) *Décisions budgétaires* - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013 et affectation du résultat – budget de l'eau M49
- 7/2014 (7.1) *Décisions budgétaires* - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013 et affectation du résultat – budget du lotissement Le Colombier
- 8/2014 (5.7) *Intercommunalité* – Statut du SIVOM des Côtes
- 9/2014 (7.5) *Subvention* – Subvention à l'association KEATOUS

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

SCHALLER Serge

FLORENTIN Gilles

MALJEAN Marie-Claude

RAPT Guy

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

ROBIN Denis